Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Par délibération en date du 07 décembre 2020, le Conseil Municipal de la commune a prescrit la révision du plan local d’urbanisme (PLU).

Le Plan Local d’Urbanisme définit le projet global d’aménagement de la commune. Afin de maîtriser l’occupation des sols et de renforcer la préservation de l’écosystème et la biodiversité, il convient de mener une réflexion globale sur le PLU et ses enjeux.

La révision du PLU poursuit les objectifs suivants :

- Disposer d’un document d’urbanisme qui prenne en considération les dernières évolutions législatives et règlementaires ;
- Adapter le règlement écrit et le plan de zonage pour prendre en compte les évolutions de la commune ;
- Prendre en compte les objectifs de mixité sociale ;
- Renforcer et adapter l’offre en équipements publics et services ;
- Maintenir une ville dynamique et attractive ;
- Sanctuariser les espaces à protéger pour maîtriser l’urbanisation ;
- Assurer l’équilibre entre les espaces urbains, agricoles et naturels ;
- Préserver le cadre de vie pour œuvrer en faveur du « bien vivre ensemble ».

Cette révision du PLU fera l’objet d’une concertation avec le public, dans les conditions suivantes :

- Une réunion publique, ainsi que des réunions sectorielles et/ou thématiques, seront organisées afin de présenter le projet de PLU, si le contexte sanitaire le permet. A défaut, une retransmission des réunions aura lieu en direct via le site internet de la Ville.
- L’ensemble des informations sera mis à disposition dans le journal municipal et sur le site internet de la commune, au fur et à mesure de l’avancement du dossier. Des panneaux de présentation seront également réalisés.
- Les réunions de concertation et mesures d’information seront portées à la connaissance du public par voie d’affichage, sur le magazine municipal, sur le site internet ou tout autre moyen de communication.
- Un dossier de concertation sera constitué et un registre sera mis à la disposition du public, au service urbanisme de l’Hôtel de Ville, aux jours et heures d’ouverture. Une adresse mail est d’ailleurs dédiée : revisionplu@ville-courdimanche.fr

Depuis le mois de janvier 2022, les élus ont travaillé durant quatre ateliers afin d’appréhender les questions et enjeux autour de la révision du plan local d’urbanisme (PLU).

Le Plan Local d’Urbanisme définit le projet global d’aménagement de la commune. Afin de maîtriser l’occupation des sols et de renforcer la préservation de l’écosystème et la biodiversité, une réflexion globale sur le PLU et ses enjeux a été lancée.

Ces réunions étaient organisées autour de quatre thématiques :

- Le patrimoine bâti
- La Trame Verte / Trame Bleue - paysages
- L’économie, l’équipement, la mobilité
- L’habitat/foncier

Une réunion publique a été organisée le 16 mai 2023 afin de faire un point sur l’état d’avancement de la procédure de révision du PLU prescrite en décembre 2020. Lors de ce rendez-vous, le diagnostic socio-économique de la commune ainsi que l’état initial de l’environnement ont été présentés. La municipalité a également exposé les orientations de son projet d’aménagement et de développement durables. Ces éléments permettront par la suite de mener les réflexions permettant de rédiger les orientations d’aménagement et de programmation du PLU ainsi que le règlement écrit et graphique (plan de zonage).

Concernant le PADD, ce dernier a été débattu lors de la séance du Conseil municipal du 29 juin 2023.
Le 12 décembre 2023, une seconde réunion publique a eu lieu, afin de présenter les OAP du PLU.
Le prochain rendez-vous se déroulera au 1er trimestre 2024 pour présenter le projet de règlement graphique (plan de zonage) et du règlement écrit.

Infos pratiques

Réunion publique
Retrouvez les élus de la ville le mardi 14 mai, de 19h30, à la MELC.
Ils vous présenteront le plan de zonage et le projet de règlement du PLU.

Documents
20_04_05 Revision du PLU
Révison du plan local d'urbanisme - mai 2023
Révision du PLU - OAP Décembre 2023
PADD : Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 29 juin 2023
PADD débattu - PLU Courdimanche